



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 02/2014 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE**

du mercredi 11 juin 2014, à 18 h 30, à Luins

M. Pierre-François Charmillot, Président, ouvre la séance et remercie la commune de Luins de son accueil.

Présences

30 délégués et suppléants (11 fixes et 19 variables) sur 36 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes: M. Thierry Dubois (pas de suppléant)
M. Charles Muller (remplacé par M. Agrippino Cardello)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (pas de suppléant)
M. Thierry Durand (remplacé par M. Claude Seiler)
M. Bertrand Peter (pas de suppléant)

Absents :

Délégué fixe: M. Hans-Peter Brunner (remplacé par M. Christophe Deshayes)

Délégués variables : M. Christian Hofer (pas de suppléant)
M. Carmelo Nicolo (pas de suppléant)
Mme Pascale Vollenweider (pas de suppléant)
Mme Valérie Blanchard (remplacée par Mme Mélanie Berthet)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2014

Mme Joséphine Garelli souhaite que le point 6, paragraphe "budget", soit modifié comme suit:
"Budget : Au mois de juin, dans le compte N° 520.3141, figure une demande de crédit complémentaire de Fr. 150'000.- pour l'entretien du Martinet ABC. Le montant au budget de Fr. 10'000.- est erroné et insuffisant. La ligne budgétaire sera donc de Fr. 160'000.- comme prévu initialement."

Ce compte rendu n'amenant plus aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

M. le Président procède à l'assermentation de M. Ivan Bichsel, délégué variable suppléant de la commune de St-Oyens.

4. Communications du CODIR

Bibliothèque scolaire: les délégués sont priés de proposer des personnes intéressées à faire partie du Comité qui étudiera le projet, le financement ainsi que le fonctionnement de la future bibliothèque scolaire intercommunale.

Le fonctionnement de cet établissement fera l'objet d'une étude et d'un accord entre les communes.

Promotions: l'ASPAIRE finance une faible part des promotions. Il a été décidé par le Conseil d'établissement que les promotions resteront à charge des communes respectives. L'ASPAIRE ne fixera pas de règle et chaque commune restera autonome pour cette organisation en finançant d'éventuels coûts supplémentaires.

5. Communications du Président

M. le Président donne lecture des lettres de démission intervenant au 30.06.2014:

- Lettre de la commune de Perroy: M. Charles Muller est remplacé à la syndiculture par M. François Roch. Ce dernier démissionnant du CODIR, la Municipalité de Perroy propose la candidature de Mme Sandra Gordon.
- Lettre de M. Charles Muller qui démissionne en tant que Syndic de Perroy ainsi que comme délégué au sein du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE. Le candidat remplaçant sera annoncé ultérieurement par sa commune.
- Lettre de démission de M. Philippe Rosset en tant que délégué et scrutateur au sein de l'ASPAIRE. Selon la commune de Rolle, M. Giorgio Micello, suppléant le remplacera.

La prochaine Assemblée du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 17 septembre 2014 à 18 h 30, au Centre communal de Dully.

6. Election et assermentation d'un Membre de la région Est au Comité de Direction

Mme Sandra Gordon, seule candidate, est élue par acclamation, à l'unanimité au Comité de Direction. M. le Président procède à son assermentation. Son entrée en fonction aura lieu le 1.07.2014.

7. Préavis N° 02-2014 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de l'exercice 2014

M. Hubert Monnard lit les conclusions du préavis du CODIR.

Mme Sandra Gordon, Présidente, donne lecture des conclusions du rapport de la Commission gestion-finances, qui sont identiques à celles du préavis.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité:

1. D'octroyer un crédit complémentaire de CHF 150'000.00 pour le compte 520.3141 (entretien des bâtiments) au budget 2014, afin que le budget annuel de ces frais s'élève à CHF 160'000.00 en lieu et place des CHF 10'000.00 initialement prévus par erreur.

8. Préavis N° 03-2014 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2013

M. Monnard donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Sandra Gordon, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission gestion-finances, qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR.

M. le Président passe en revue les comptes de l'exercice 2013.

Mme Anne Guisolan souhaite connaître le prix facturé aux élèves provenant de Gimel et fréquentant le collège du Martinet (pages 13-14 des comptes).

M. Hubert Monnard répond que les parents doivent d'abord faire une demande officielle à Mme Lyon. Des règles de financement déterminées par le Conseil d'Etat existent entre les Associations scolaires vaudoises, les tarifs sont différents entre le primaire et le secondaire.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'approuver les comptes 2013 présentant un total de charges de Fr. 6'736'327.12 à répartir entre les différentes communes de l'ASPAIRE;
2. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2013;
3. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat.

9. Election du Bureau du Conseil intercommunal (Président, Vice-Président, scrutateurs, et scrutateurs suppléants)

Election du Président:

M. Pierre-François Charmillot cède sa place à M. Philippe Straub, scrutateur, pour conduire cette élection. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Alain Gruaz propose de reconduire M. le Président Charmillot dans sa fonction. Cette élection est entérinée par les acclamations des délégués.

Election du Vice-Président:

M. Bertrand Peter, excusé lors de cette séance, a confirmé par écrit son souhait de prolonger sa candidature de Vice-Président. Il est reconduit dans sa fonction par les acclamations des délégués.

Election des scrutateurs:

M. le Président annonce que Mme Viviane Subri, actuellement suppléante, est candidate à la succession de M. Philippe Rosset et que Mme Catherine Safi s'est proposée comme suppléante. Il n'y a pas d'autre candidature et ces deux personnes sont élues par acclamations, tout comme les autres membres du Bureau.

Pour l'année 2014-2015, le Bureau du Conseil intercommunal est formé comme suit:

Président:	M. Pierre-François Charmillot, Rolle
Vice-Président:	M. Bertrand Peter, Rolle
Scrutateurs:	Mme Viviane Subri, Ouest M. Thierry Durand, Est
Scrutateurs suppléants:	Mme Catherine Safi, Rolle M. Philippe Straub, Ouest

10. Election de la Commission de gestion-finances

Les membres et suppléants de cette commission acceptent tous un nouveau mandat. Mme Sandra Gordon étant démissionnaire, Mme Chantal Maurer souhaite la remplacer. Il n'y a pas d'autre postulant et Mme Maurer est chaleureusement applaudie.

Pour l'année 2014-2015, la Commission de gestion se présente comme suit:

Membres:	Mme Catherine Safi, Rolle Mme Pascale Vollenweider, Rolle M. Laurent Schatzmann, Rolle M. Roger-Michel Blanchard, Ouest M. Philippe Straub, Ouest Mme Chantal Maurer, Est M. Samuel Dufour, Est
Suppléants:	M. Christian Hochstrasser, Rolle Mme Anne Guisolan, Ouest Mme Véronique Schneider, Est

11. Divers et propositions individuelles

- M. Michel Hentsch souhaite que les délégués soient convoqués à l'avenir à 18 h 30 et non 15 minutes à l'avance pour signer la fiche de présence. M. le Président confirme que cela sera fait.
- M. Philippe Straub s'étonne que le personnel de la future bibliothèque soit recruté par la commune de Rolle et non comme personnel intercommunal. M. Monnard explique que la commune de Rolle s'occupe d'engager tout le personnel ayant trait à la partie scolaire de l'ASPAIRE. M. François Roch tient à préciser que notre Association a l'avantage de bénéficier du personnel qualifié du service des Ressources humaines de la ville de Rolle.
- Mme Joséphine Garelli informe que le chantier du Martinet ABC arrive à terme. Les dégâts dus au cambriolage seront réparés début juillet. Les chiffres importants présentés sont quasi définitifs avec une marge de 1%. Par contre, les coûts des objets spécifiques (salle informatique par exemple) demanderont encore une analyse détaillée. Le crédit de construction n'est pas totalement utilisé au niveau des «divers et imprévus», soit Fr. 485'797.-. La subvention accordée pour l'amélioration énergétique du bâtiment de Fr. 194'890.- vient se rajouter au budget global. Les dégâts d'eau s'élevant à Fr. 63'050.- seront remboursés par l'ECA.

Au poste «Entretien bâtiment» du budget 2013 figurait un montant de Fr. 80'000.- non dépensé l'année passée. Par contre, les montants d'entretien de la piscine ont été dépassés. La subvention de l'ECA attendue pour installation de paratonnerres s'élèvera à env. Fr. 10'000.-.

Le boni pour l'ASPAIRE se monte donc à Fr. 886'000.-.

Les divers et imprévus qui s'élevaient à 8% du montant alloué par le préavis N° 02-2013, représentent une proportion identique du montant définitif des travaux.

Au poste «Travaux imprévus et compléments de dépenses», des travaux très lourds pour le gros œuvre ont eu lieu, les armatures de béton n'étant ni au bon endroit ni assez solides. Des piliers ont dû être fixés pour soutenir les dalles.

Des tableaux interactifs ont été installés dans les classes et des équipements acquis pour les salles de sciences (îlots).

Certains engins des salles de gym ont été changés, car des nouvelles douilles au sol ont été installées.

La nouvelle salle d'informatique a coûté env. Fr. 65'000.-.

Mme Garelli a donc le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que, en plus des économies réalisées, des dépenses supplémentaires ont pu être absorbées.

Selon présentation du "Crédit de construction Martinet ABC" annexée.

- Par contre, Mme Garelli s'insurge des nouvelles déprédations causées aux casiers qui ont été installés dans les vestiaires de gym. Les portes ont été arrachées et une plainte a été déposée à la gendarmerie. Les réparations s'élèvent à Fr. 9'000.-. De plus, des excréments ont été posés dans les casiers et incendiés. Les casiers seront déplacés à l'extérieur des vestiaires de gym des garçons afin de pallier à ce problème.
Mme Sandra Gordon demande si la direction compte informer les parents de ces agissements.
M. Philippe Blaser pense que ces problèmes de vandalisme sont dus à un petit groupe d'élèves. Il est difficile de les identifier car les vestiaires des garçons ne sont pas accessibles lorsque les élèves sont présents.
Mme Garelli réfléchit à l'éventualité d'envoyer une lettre aux parents et d'afficher les dégâts avec les coûts des réparations.
Mme Chantal Maurer pense qu'il est exagéré d'écrire aux parents des 800 élèves alors que seuls quelques enfants sont concernés.
Mme Manuela Gianferrari propose de déplacer les casiers dans la salle de gym.
Mme Garelli estime que la salle de gym n'est pas adéquate pour y mettre des casiers à cause du manque de place et des risques de blessures.
- M. Monnard remercie Mme Hortense Kiss, qui a souhaité démissionner du CODIR. Mme Kiss a œuvré au sein du CODIR depuis 2010, date de la mise en place de l'ASPAIRE. Désormais, elle représentera sa commune en tant que déléguée au Conseil intercommunal.

12. Présentation du projet de construction du bâtiment du Martinet E

- M. Monnard remercie les cinq étudiants de l'Ecole hôtelière pour leur présentation.
- Mme Marlyse Dentan trouve le montant de Fr. 10.- par repas élevé par rapport aux autres communes.
Un étudiant répond que ce coût correspond au prix actuel des menus payés à Rolle. Dans les UAPE, le tarif est de Fr. 8.60 et ne doit pas être augmenté selon le souhait de l'AERE.

Mme Dentan demande les tarifs en vigueur dans les autres communes.

Un étudiant explique que le prix varie entre Fr. 5.- et Fr. 12.-. Cela dépend des subsides versés par les communes.

- M. Hubert Monnard remercie les étudiants en leur offrant des produits régionaux.
- M. Monnard tient d'ores et déjà à informer l'assemblée que le bâtiment du Martinet E ne comportera qu'un étage avec cuisine et restaurant scolaire. Il n'y aura pas de salles de classes et le système de cuisine de production sera l'option sélectionnée. Le but étant de fournir aux écoles ce bâtiment le plus rapidement possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie la commune de Luins pour son accueil et convie l'Assemblée à l'apéritif.

La séance est levée à 19 h 50.

Pour le Bureau:

Le Président

La Secrétaire

Pierre-François Charmillot

Sandrine Vaucher